

Carte grise, permis : c'est si simple en mairie !

Finies les files interminables en préfecture : on peut désormais obtenir permis et cartes grises dans quatre bureaux municipaux. Ce service sera progressivement proposé dans les vingt-six mairies de proximité

► C'est facile, ça ne coûte rien (du moins pas davantage en timbres fiscaux) et ça peut vous éviter une demi-journée de méditation contemplative dans les locaux décrépits du 66b, rue Saint-Sébastien...

Depuis lundi, pour demander ou retirer cartes grises et permis de conduire, les Marseillais (ils sont six cents par jour !), peuvent s'adresser aux bureaux municipaux de proximité suivants : Chartreux (9, bd d'Arras), Saint-Marcel (13, rue du 10-Août), Saint-Henri (123, rue Rabelais) et Bonneveine (124, avenue de Hambourg).

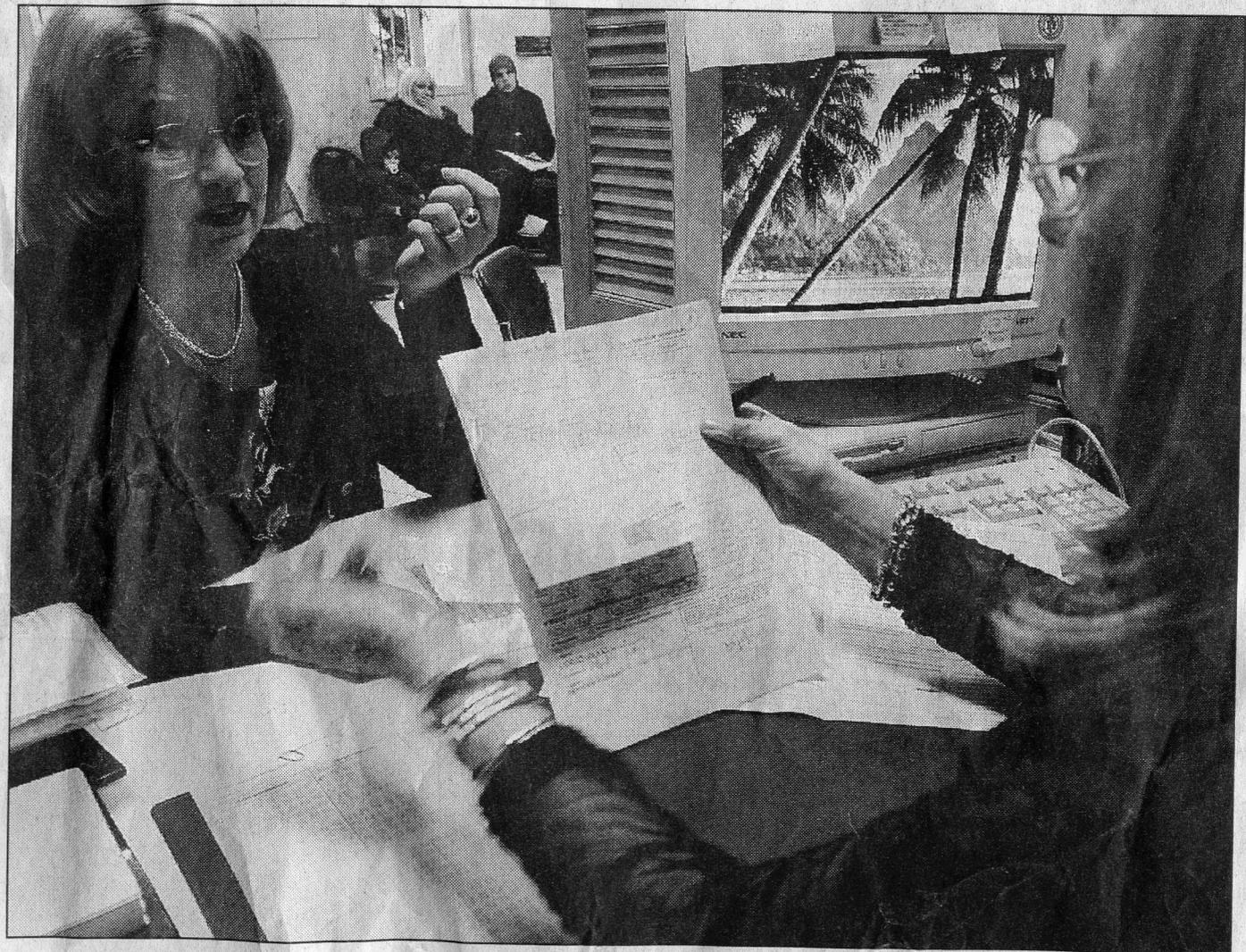
C'est la mairie qui se charge d'envoyer les formulaires aux services préfectoraux. Lesquels renvoient les documents à l'envoyeur : le bureau où a été déposée la demande. "Et d'ici septembre, cela sera possible dans les vingt-six bureaux de proximité", se félicite Daniel Sperling. L'adjoint municipal à l'état civil ne cache pas sa satisfaction. Car pour rendre possible ce "petit rien qui change la vie" - inédit en France - il lui a fallu soulever des montagnes d'habitudes de travail, abattre

des murs de cloisonnements entre services, et vaincre les "freins psychologiques qui empêchent souvent deux administrations de collaborer", explique-t-il. Qui a dû mener "un travail de fond" auprès des 150 agents municipaux concernés.

Quelles démarches ?

L'élu leur a notamment rappelé que "depuis l'arrêt des certifications conformes et des fiches d'état civil, la production des actes administratifs de nos bureaux a diminué de moitié". Les dossiers déposables en mairie concernent, pour les cartes grises, toutes les transactions effectuées par les particuliers (changement de propriétaire, d'adresse, duplicata...); pour le permis de conduire, la remise du premier permis, une demande de duplicata, le retrait de l'imprimé de visite médicale. A noter que ces démarches peuvent toujours être effectuées en Préfecture. On y perd patience dans la file d'attente, mais on repart avec sa carte grise, alors qu'il faut tout de même compter huit jours de délai en mairie.

S.Ma



Comme ici aux Chartreux, quatre nouveaux bureaux seront opérationnels le mois prochain : Saint-Antoine, Maison-Blanche, Lodi et Mazenod.

Photo Patrice MAGNIEN